



# Plastic Powder 3690 - 3692

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:

Date de révision: 27/05/2015

Remplace la fiche: 24/10/2013

Version: 3.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit. : Plastic Powder 3690 - 3692  
Code du produit : 1021/2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Remplissage par ramollissement / réparation (Charge dispersée dans une matrice thermoplastique)

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MIX Sarl  
ZA de l'Avenir  
30600 Vestric et Candiac - FRANCE  
T +33 466 711 447 - F +33 466 711 643  
[mixplast@mix.fr](mailto:mixplast@mix.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance: SDS EU 2015: According to Annex II of Regulation (EC) No. 453/2010 (REACH Annex II)

Carc. 2 H351

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives. Granulé#3mm.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
noir de carbone	(n° CAS) 1333-86-4 (Numéro CE) 215-609-9 (N° REACH) 05-2117978591-29	< 3	Carc. 2, H351

Textes des phrases H: voir section 16.

# Plastic Powder 3690 - 3692

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais.
- Premiers soins après contact avec la peau : Refroidir immédiatement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu. Traiter comme une brûlure. Ne pas arracher le produit solidifié de la peau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Produit à chaud provoque des brûlures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyen(s) d'extinction approprié(s) : Eau. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Combustible. Matière présentant un risque mineur d'incendie.
- Danger d'explosion : Sans objet.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent.
- Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : Sans objet.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Pendant la transformation du produit, éviter l'inhalation de fumées ou les vapeurs, en aérant l'environnement de travail et, si nécessaire, en utilisant une aspiration efficace.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources d'ignition.
- Lieu de stockage : Intérieur.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Proscrire les emballages métalliques pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
- Matériaux d'emballage : plastiques. papier.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Plastic Powder 3690 - 3692

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate.
- Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des mains : Gants de travail
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité
- Protection des voies respiratoires : Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Traces de monomères et d'autres substances volatiles pouvant se dégager pendant la transformation, particulièrement à des températures trop élevées et non appropriées. Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.



### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Couleur : Noir.
- Odeur : inodore.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : > 60 °C
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : > 320 °C
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Densité : 0,95 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité : Insoluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : sans objet.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

# Plastic Powder 3690 - 3692

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.4. Conditions à éviter

Observer les températures de transformation conseillées pour éviter les dégagements de gaz ou vapeurs nuisibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

noir de carbone (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 15400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

noir de carbone (1333-86-4)	
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (96 h, BRACHYDANIO RERIO, OCDE 203)
CE50 Daphnia 2	> 5600 mg/l (24 h, DAPHNIA MAGNA, OCDE 202)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	100 mg/l (3 h, BACTERIA, BOUE ACTIVÉE)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	3200 mg/l (24 h, DAPHNIA MAGNA)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Plastic Powder 3690	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
noir de carbone (1333-86-4)	
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	sans objet
ThOD	sans objet
DBO (% de DThO)	sans objet

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

noir de carbone (1333-86-4)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol. Selon la littérature pas toxique pour la flore. Selon la littérature non toxique pour la faune.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Plastic Powder 3690 - 3692

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Transporter vers une décharge agréée.
code EURAL	: 16 01 19 - matières plastiques 07 02 13 - déchets plastiques 02 01 04 - déchets de matières plastiques (à l'exclusion des emballages) 20 01 39 - matières plastiques 17 02 03 - matières plastiques

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable
Désignation exacte d'expédition/Description (ADN)	: Non applicable
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : Non applicable

##### ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : Non applicable

##### RID

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

##### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

# Plastic Powder 3690 - 3692

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non  
Non soumis à l'ADN : Non

### - Rail transport

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. FDS révisée selon la "COMMISSION REGULATION (EU) No 453/2010".

Full text of H- and EUH-phrases:

Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
H351	Susceptible de provoquer le cancer

FDS (REACH Annexe II)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*